

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

Objet :

Règlement de fonctionnement  
du Service de Portage  
de repas à domicile

N° : D - 2022 - 11 - 07 - 03

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Olivier MONROS, Julien RIBES, Solène PELLE, Ludivine ALBERT.

Absent : M. Julien PUJOL

Secrétaire de séance : Mme Ludivine ALBERT

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire présente au conseil le règlement de fonctionnement du service de portage de repas à domicile qui détermine les conditions d'inscriptions, de fonctionnement, de règlements de ce service.

Ce règlement intérieur sera remis à l'utilisateur ou son représentant légal lors de son inscription au service.

Et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuve, à l'unanimité des présents, les termes du règlement de fonctionnement du service de portage de repas à domicile,

Dit qu'il sera applicable dès sa validation en conseil municipal et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 15 NOV. 2022

ID : 034-213401359-20221107-D\_2022\_11\_07\_03-DE

La Secrétaire,

Le Maire,

Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le 14 NOV. 2022  
Et publication ou notification  
Du 15 NOV. 2022  
Le Maire :

  
  


Ludivine ALBERT

Jean-François GUIBBERT

  
